

Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny (74)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU C.C.A.S.**

**du 22 février 2023 à 17 heures**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 7 février 2023

**Présents : M. ETIENNE**

**Mmes RANGHIERO, ESPINASSE, BURNIER, PAGET, MICHEL,  
VAUDEY,**

**Absents : M. GAILLARD,**

**Procuration : /**

**Mme BOCHATAY donne procuration à M. ETIENNE**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2022.

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé à l'unanimité :

- Compte rendu de la précédente réunion
- Adoption de l'ordre du jour
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Aides et soutiens financiers
- Divers

➤ **Débat d'orientation budgétaire :**

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration du CCAS divers éléments concernant l'exécution du budget du CCAS :

Dépenses :

Les dépenses du CCAS de Saint Pierre en Faucigny, depuis le transfert de la mission « Portage de Repas », sont quasiment limitées aux aides aux associations d'aide à domicile (ADMR et SADVA), et aux secours et aides aux particuliers.

- Subventions aux associations d'aides à domicile :

Participation au financement de l'ADMR du Pays Rochois selon les termes de la convention signée avec l'association. En 2022, une participation de 1,60 € par habitant a été versée à l'ADMR. Pour 2023, le montant à verser sera de **11 340 €**, calculé en fonction du nombre d'habitants et ce, conformément à la demande de l'ADMR.

Une subvention de **2 000,00 €** a été versée à la SADVA en 2022. Elle pourrait être reconduite en 2023.

- Secours ou aides éventuelles à apporter aux personnes nécessiteuses :

En 2022 ont été délivrés **2 063.73 €** de secours contre **1 115.64 €** en 2021. Ces aides ont augmenté en particulier pour accompagner des familles en difficultés pour régler partiellement des factures issues de la vie courante (eau, électricité, garage). Au regard de l'inflation notamment sur les fluides, on peut s'attendre à une hausse des demandes d'aides en la matière en 2023.

Recettes :

L'excédent 2022 devrait être, après approbation des comptes par le comptable du trésor, de **13 296.65 €** (contre **11 083.84 €** en 2022) tenant compte de subventions de la commune à hauteur de 15.000 €. Cette aide a permis notamment de compenser un déficit de trésorerie.

Comme les années précédentes, le CCAS ne disposera pas de recettes suffisantes au moment du vote du budget primitif pour honorer toutes les dépenses. Il conviendra donc de procéder à la reprise anticipée de l'excédent antérieur.

Compte tenu de ce qui précède, ces recettes ne seront toujours pas, comme les années précédentes, suffisantes pour les besoins du CCAS.

Il y aura donc lieu de demander une subvention à la commune pour l'équilibre du budget : elle pourrait être, compte tenu de l'excédent reporté, de **13 000 €**.

**Les recettes globales du CCAS en 2023** s'articuleraient uniquement entre les concessions cimetières, l'excédent 2022 et une subvention d'équilibre de la commune et à la marge : des dons et legs exceptionnels.

Budget 2023 en résumé :

**Le budget du CCAS 2023 pourrait être équilibré à hauteur 29 296.65 euros**, répartis en recettes entre la reprise de l'excédent 2022 (13 296.65 €), la subvention communale d'équilibre (13 000 €) et les concessions du cimetière (3 000 €) ; En dépenses, 13 340 € pour les associations ADMR et SADVA, les autres dépenses, dont les secours et aides aux particuliers à hauteur de 15 956.65 €.

Débat :

Aucune observation n'étant faite sur le rapport présenté, le débat est clos.

➤ **Secours financiers :**

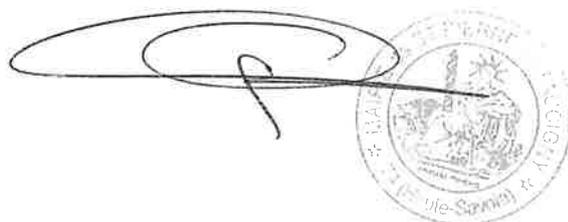
- 3 bons alimentaires de 30, 30 et 40 euros chacun ont été délivrés depuis la précédente réunion du CCAS. Au total en 2022, 6 bons ont été attribués pour un montant total de 220 €.
- Une demande d'aide financière a été reçue. Elle concerne . Il est donc demandé aux membres du CCAS de se positionner sur une aide exceptionnelle couvrant cette demande.
- Moitié de la dette de loyer auprès de SEMCODA pour 120 euros : **avis favorable du CCAS à l'unanimité.**

➤ **Divers :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Le prochain CA du CCAS qui traitera du Budget primitif est prévu le mercredi 29 mars 2023 à 17h30.

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 23 février 2023  
**Le Vice-Président du C.C.A.S**  
**Eddi ETIENNE**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eddi Etienne', written over a circular official seal. The seal is light grey and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY' around the top edge and 'C.C.A.S.' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.

